



Extractions « Annuaire Santé » Evolutions dans l'identification des structures

Décembre 2018

Introduction

- La logique d'identification des structures dans les extractions en accès restreint a été modifiée entre la version 203 et la version 300, disponible depuis décembre 2018
- Cette évolution vise à corriger l'absence, dans la v203, d'un identifiant unique de structure
 - environ 1.000 structures en doublon dans la v203 (2 ou plusieurs structures avec le même identifiant)
 - pour les professionnels concernés, cela empêche par exemple de déterminer, à partir des fichiers de l'extraction, dans quelle structure ils exercent et à quelle adresse se situe cette structure
 - par ailleurs, pour les cabinets et pour les structures sans identifiant métier, le même identifiant est utilisé pour les échelon « EJ » (entité juridique) et « ET » (entité géographique ou site)
 - l'identifiant de structure est présent dans les objets
 - activité
 - coordonnées d'activité
 - coordonnées de structure
 - coordonnées géolocalisées
- Le présent document vise à explicitier la logique d'identification des deux versions d'extraction et à faciliter la transition de la v203 à la v300 pour les utilisateurs, sur le périmètre RPPS

- La table « structure » v203 comprend différents identifiants
 - les identifiants « métier » FINESS, SIREN, SIRET
 - les identifiants « fonctionnels » RPPS-rang (pour les cabinets)
 - un champ « identification nationale de la structure » qui combine un type d'identifiant et l'identifiant métier ou fonctionnel :
 - si la structure possède un FINESS : "1"+N°FINESS
 - si la structure possède un SIRET (et pas de FINESS) : "3"+N°SIRET
 - si la structure possède un SIREN (sans SIRET) : "2"+N°SIREN
 - si la structure est un cabinet RPPS (sans SIRET) : "4"+N°RPPS-rang*NB cette notion est celle qui est utilisée dans le S.I. CPS*
 - un « identifiant de structure » (qui devrait être unique) conçu pour être une clé faisant le lien entre les différents objets :
 - identique à l'identifiant national si la structure en possède un
 - la présence de doublons SIRET/SIREN explique la non unicité de cette clé pour ~1.000 cas
 - valorisé par un identifiant technique (attribué par le S.I. RPPS) si la structure ne possède pas d'« identifiant national » (4.000 cas environ)
- Par ailleurs, le nommage de l'identifiant de structure varie selon les tables
 - « identifiant de structure » pour les tables structure, coordonnées de structure et coordonnées géolocalisées
 - « identification de la structure d'exercice » pour la table activité
 - « identification nationale PM » pour la table coordonnées d'activité

Règles v300

- Les identifiants de la table « structure » sont les suivants dans la nouvelle version
 - les identifiants « métier » FINESS, SIREN, SIRET (*inchangés par rapport à la v203*)
 - les identifiants « fonctionnels » RPPS-rang (*inchangés par rapport à la v203*)
 - le champ « identification nationale de la structure » (*inchangé par rapport à la v203*) :
 - si la structure possède un FINESS : "1"+N°FINESS
 - si la structure possède un SIRET (et pas de FINESS) : "3"+N°SIRET
 - si la structure possède un SIREN (sans SIRET) : "2"+N°SIREN
 - si la structure est un cabinet RPPS (sans SIRET) : "4"+N°RPPS-rang
 - un nouvel identifiant unique, qui remplace l'« identifiant de structure », baptisé « identifiant technique de la structure » et obéissant à une nouvelle règle garantissant son unicité :
 - "F"+N°FINESS pour les structures FINESS hors officines de pharmacie
 - "F"+N°FINESS+"DateOuvertureJJMMAAA" pour les officines (*un même FINESS peut être utilisé par 2 exploitations successives d'une licence à des adresses différentes, et il y a parfois un retard dans la clôture de la première exploitation*)
 - "R"+IdentifiantTechniqueRPPS pour les structures SIRET et pour les cabinets RPPS-rang
 - "R"+"EJ"+ IdentifiantTechniqueRPPS pour les structures SIREN et pour les « EJ » correspondant aux cabinets
- Le nommage de l' « identifiant technique de structure » est désormais le même dans toutes les tables où il est présent

Comparatif v203 - v300

Identification métier de la structure	Source	Type juridique de la structure	« identifiant de structure » V203	« identifiant technique de structure » V300	Commentaire
FINESS hors pharmacie	FINESS	EJ et ET	"1"+N°FINESS	"F"+N°FINESS	-
Pharmacie	FINESS	EJ et ET	"1"+N°FINESS	"F"+N°FINESS+DateOuvertureJJMMAAAA	→ La présence des dates d'ouverture permet de contourner les n° FINESS uniques pour des pharmacies d'officine différentes (cas de transfert)
SIRET	RPPS	ET	"3"+N° SIRET	"R"+IdentifiantTechniqueRPPS	→ L'utilisation de l'identifiant technique de structure dans le RPPS (qui est unique) à la place de l'identifiant SIRET permet de contourner la présence de SIRET identiques pour des structures différentes (présentes uniquement dans le RPPS)
SIREN	Créée dans le RASS	EJ	"2"+N°SIREN	"R"+"EJ"+IdentifiantTechniqueRPPS	→ L'utilisation de l'identifiant technique de structure dans le RPPS (qui est unique) à la place de l'identifiant SIREN permet de contourner la présence de SIRET identiques pour des structures différentes (présentes uniquement dans le RPPS)
RPPS-rang	RASS	ET	"4"+N°RPPS-rang	"R"+IdentifiantTechniqueRPPS	
RPPS-rang	RASS	EJ	"4"+N°RPPS-rang	"R"+"EJ"+IdentifiantTechniqueRPPS	→ Ce nouvel identifiant permet de distinguer le cabinet « EJ » du cabinet « EG »
Structure sans identifiant métier	RPPS	ET	Identifiant technique de structure dans le RPPS	"R"+IdentifiantTechniqueRPPS	
Structure sans identifiant métier	RPPS	EJ	Identifiant technique de structure dans le RPPS	"R"+"EJ"+IdentifiantTechniqueRPPS	

- **Voici les règles permettant de faire le lien entre les deux versions :**
 - pour les structures en doublon dans l'extraction v203 : l'intégration des données les concernant ou y étant rattachées était jusqu'ici impossible, les doublons devant par ailleurs être purgés par un pré-traitement
→ il convient d'identifier ces structures et d'intégrer les données en utilisant les nouvelles clés
 - pour les structures FINESS : la colonne « identification nationale de la structure » permet de faire le lien (moyennant identification préalable des doublons de FINESS pour quelques officines)
 - pour les cabinets RPPS-rang : la colonne « identification nationale de la structure » permet de faire le lien
 - pour les structures sans identifiant métier ou fonctionnel : l'« identifiant technique de structure » v300 est identique à l'« identifiant de structure » v203 précédée de la lettre « R »
- **A titre d'exemple, voici un mode opératoire applicable sous excel pour générer une correspondance :**
 - Créer une colonne après la colonne C dans le fichier « Structure » des extractions V300 modifiées (après le champ « Identification nationale de la structure »)
 - Se placer en D2, et insérer cette formule : `SI(C2<>"";C2;SI(A2="EG";STXT(B2;2;NBCAR(B2));STXT(B2;4;NBCAR(B2))))`
 - On obtient alors l'ancien identifiant de structure
 - **Explication de la règle :**
 - Explication de la partie `SI(C2<>"";C2)`
 - En colonne C du nouveau fichier « structure » se trouve l'identifiant national de structure (concaténation du type d'identifiant (1=FINESS, 3=SIRET, 4=RPPS-rang) et de l'identifiant métier de la structure)
 - Or anciennement, l'identifiant de structure correspondait à l'identifiant national de la structure, sauf lorsqu'un tel identifiant n'existait pas. Ainsi, sauf en cas d'absence de l'identifiant national (en colonne C), l'identifiant présent en colonne C correspond à l'ancien identifiant de structure
 - Explication de la partie `SI(A2="EG";STXT(B2;2;NBCAR(B2));STXT(B2;4;NBCAR(B2)))`
 - Dans le cas où l'identifiant national de structure n'existait pas, c'était l'identifiant technique issu de la source (RPPS ou SI-CPS) de la structure qui identifiait la structure
 - Le cas d'absence d'identifiant national de structure n'existe que pour les structures issues du RPPS
 - Or, le nouvel identifiant de structure, en colonne B, se construit autour de l'identifiant technique de structure dans la source pour les structures de type RPPS
 - Ainsi, en cas d'absence d'identifiant national de structure (en colonne C), on peut retrouver l'ancien identifiant de structure à partir du nouvel identifiant de structure (en colonne B), en retirant le « R » ou le « REJ » qui précède l'identifiant technique de la structure dans le RPPS